

District de la Vienne

Siège social :

1 rue François Prat
86000 POITIERS

Accueil :

Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51

Site et E-mail :

Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux :

Lundi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
Mardi : Fermé* /13h30. 17h30
Mercredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
Jeudi : Fermé* /13h30. 17h30
Vendredi : 9h30. 12h30/13h30. 17h30
(*Fermé : accueil physique et téléphonique)

N° 413 . Vendredi 25 janvier 2019

Le week-end dernier a été particulièrement tragique sur le territoire de notre ligue avec le décès de deux joueurs : Diégo Vitarela (14 ans) du FC Lescar (Pyrénées-Atlantiques) et Thomas Chevalier (21 ans) d'Axix/Vienne (Haute Vienne).

C'est pourquoi, nous vous demandons, ce week-end des 26 et 27 janvier 2019, de respecter en leur mémoire, une minute d'applaudissements nourris sur l'ensemble des terrains de la Vienne.



AGENDA de la SEMAINE

Vendredi 25 et Samedi 26 Janvier

Module Seniors à Château-Larcher

Samedi 26 et dimanche 27 janvier

14^{ème} journée National 3
7^{ème} tour Coupe Nouvelle-Aquitaine
10^{ème} journée U19R1-U18R1-U18R2-U17R1-U16R1-U16R2-U15R1-U14R1-U14R2
16^{ème} journée Champ. Nat. U17
1^{ère} journée U17R2-U15R2 2^{ème} phase
1^{ère} tour U13 Critérium LFNA
1^{er} tour Coupe Tassin
6^{ème} tour Coupe Louis David
4^{ème} tour Coupe Jolliet Rousseau
5^{ème} tour Challenge des Réserves
5^{ème} tour Challenge Renaudie
1^{ère} journée U17/U18 . U15-U13 2^{ème} phase
Tournoi Futsal Féminin Seniors et U11/U13 . U14/U17

Lundi 28 janvier

CFF2 au District
Réunion technique U7-U9 à 18h30 à Montmorillon

Mardi 29 janvier

V%ux et Comité de Direction à 17h30

Mercredi 30 janvier

Commission Sportive à 14h

Jeudi 31 janvier

Commission Discipline à 17h
Commission Jeunes à 17h30

Vendredi 1^{er} Février

Ecole d'Arbitrage à 19h30 à Montmorillon

Label SENIORS

Les documents sont à retourner par mail à la Ligue Nouvelle-Aquitaine :
ebourdon@lfna.fff.fr

AVANT le vendredi 15 février 2019

Tous les clubs (même non éligibles) doivent retourner leur fiche

Sommaire

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 6
Avis aux éducateurs.....	p. 7
Commission Sportive	p. 9
Commission Jeunes.....	p. 16
Commission Technique.....	p. 20
Commission Féminine.....	p. 24
Commission Foot Diversifié	p. 27
Commission des Terrains	p. 29
Informations diverses	p. 32

**UTILISATION DE LA FMI
U15 – U17/U18
Départemental 2**

Samedi 26 janvier 2019

PARTENAIRE DE LA SEMAINE





La Qualité pour Tous les Budgets



Rénovation



Pavillons Neufs



**MAISONS
BOUTILLET**

Constructeurs de Maisons Individuelles
depuis 1948

Tel : 05 49 46 37 16

www.maisonsboutillet.fr



AVIS AUX CLUBS

Challenge de l'Éthique 2018/2019 1er classement intermédiaire

Retrouvez dans « Informations diverses », le 1^{er} classement intermédiaire du Challenge de l'Éthique 2018/2019 (sous réserve de validation par le Comité de Direction).

Réunions décentralisées spécifiques "foot féminin"

Le District de la Vienne de Football, par l'intermédiaire de la Commissions Féminine et de Féminisation, organise 2 réunions décentralisées spécifiques "foot féminin" :

- le samedi 02 février 2019 de 10h00 à 12h00, salle du stade, 7 rue de Bourgogne 86530 Cenon sur vienne.
- le samedi 16 février 2019 de 10h00 à 12h00, salle du stade, Rue du Stade à Fontaine le Comte,

Au cours de ces réunions seront évoqués :

- bilan à mi-saison des championnats de pôle (U11/U13F - U14U17F - séniors à 8 et 11)
- point sur la coupe du Poitou féminine à 8 et à 11
- organisation de la journée de la Femme le 1^{er} mai 2019
- questions diverses

Cette réunion s'adresse aux clubs possédant des équipes jeunes et séniors féminines (limité à 2 représentants par club) ou en cours de création

Nous vous remercions de **confirmer** votre présence à l'une de ses réunions avant le mercredi 30 janvier 2019 par la messagerie Zimbra.

Réunions Techniques U7-U9

Le District de la Vienne de Football, par l'intermédiaire des commissions Jeunes et Technique et de son CTD DAP, François JOSSE, organise 5 réunions techniques par secteur pour les U7/U9.

La présence de votre éducateur U7/U9 ou de votre responsable Technique Jeunes est vivement conseillée car, comme présentée en réunion de secteur, il sera évoqué l'organisation de la pratique U7/U9 pour la saison 2019/2020.

Dates des prochaines réunions (de 18h30 à 20h précises) :

È lundi 28 janvier 2019 à Montmorillon (club house stade Jean Ranger) :

Chauvigny, St Julien L'Ar, Pouillé / Tercé / Fleuré, Valdivienne, St Savin, Leigne s/ Fontaine, Jardres, Lavoux / Liniers, Bonnes, Montmorillon, Verrières, Civaux, Sillars, Saulgé / Lathus / La Trimouille, Bouresse, Lhonnaizé, Usson / Isle / Adriers.

È mardi 5 février 2019 à Couhé (club house stade) :

Nieuil l'Espoir, Ligugé, Nouaillé Maupertuis, Smarves, Les Roches / La Villedieu, Iteuil, Vivonne, Champagné St Hilaire, La Ferrière Airoux, St Maurice / Gencay, Brion / St Secondin, Sud Vienne Région de Couhé, Savigné, ACG Foot Sud 86, Charroux-Mauprévoir, St Saviol, Payroux, Lusignan, Rouillé, Coulombiers, Sanxay, Château-Larcher.

È mardi 12 février 2019 à Poitiers (club house de Poitiers ASAC È terrain de Québec) :

ASAC Poitiers, Stade Poitevin, ASPTT Poitiers, Cheminots de Biard, Montamisé, St Eloi Poitiers, Chasseneuil / St Georges, Fontaine le Comte, Vouillé, Quincay / Béruges, Vouneuil /s Biard, Cissé, Boivre, Poitiers 3 Cités, Buxerolles, St Benoit, Sèvres Anxaumont, Mignaloux Beauvoir, CEP Poitiers.



Participation des joueurs après le 31 janvier

La date du 31 Janvier approche à grand pas avec des conséquences notables sur la participation de vos joueurs(ses) enregistré(e)s après cette date.

Nous vous rappelons ainsi l'article 26. B. 6 des RG de la LFNA sur les conditions de participation des joueurs(ses) licencié(e)s après le 31 Janvier.

SENIORS :

Les joueurs seniors enregistrés après le 31 Janvier ne pourront participer qu'à des rencontres de District sauf en Départemental 1.

JEUNES :

Les joueurs(ses) U6 à U19 enregistré(e)s après le 31 Janvier seront limités à leurs catégories d'âge (mention surclassement interdit).

FEMININES :

Toute joueuse U18 à SENIOR enregistrée après le 31 Janvier ne pourra évoluer qu'en dernière série de Ligue (R2) ou à défaut Interdistrict ou District.

Ne sont pas concernées par ces règles de participation **les renouvellements de licence**.

Participation des joueurs lors de rencontres remises

Suscitant de nombreuses questions de votre part sur la participation des joueurs lors de rencontres remises, nous vous communiquons l'extrait de la réglementation fédérale sur ce point :

Article 120.2 des RG de la FFF :

« Toutefois et sauf disposition contraire, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

- A la date de la 1^{ère} rencontre, en cas de match à rejouer
- A la date réelle du match, en cas de match remis »

Autrement dit, des joueurs ayant signé dans vos clubs entre la 1^{ère} date de la rencontre et la nouvelle date, peuvent réglementairement y participer si il s'agit d'une rencontre remise (sans commencement).

FOOT A 8 - Coupe de la Vienne Seniors Engagement par Footclubs avant le dimanche 3 février 2019

La Coupe de la Vienne Seniors à 8 est mise en place et se jouera de février à juin.

Engagement gratuit jusqu'au 3 février 2019 par Footclubs à raison d'une seule équipe par club.

Tirage au sort géographique jusqu'aux 8^{ème} de finale.

Horaires des matchs : coup d'envoi à fixer après entente des deux clubs soit :

- Tous les soirs de la semaine à partir de 19 heures jusqu'à 21 heures 30
- ou le weekend (samedi ou dimanche) de 10 heures à 15 heures.

8 joueurs + 3 remplaçants possible sur la feuille de match

Durée des rencontres : 2 fois 35 minutes et si égalité Tir aux Buts
Pas d'arbitre officiel jusqu'aux 1/2 finale.



Label SENIORS

Les documents sont à retourner par mail à la Ligue Nouvelle-Aquitaine : ebourdon@lfnafff.fr

AVANT le vendredi 15 février 2019

(au lieu du 15 janvier 2019)

Tous les clubs (même non éligibles) doivent retourner leur fiche

RAPPEL IMPORTANT CONCERNANT LA FEUILLE DE MATCH

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessé(e)s

PERMANENCE DES ARBITRES

La permanence des arbitres (06 43 06 88 53) s'achève désormais à 12h le samedi.

En cas de forfait, passé ce délai, les clubs devront prévenir l'arbitre désigné par courriel sur sa messagerie personnelle indiquée dans Footclubs avec copie au club adverse et au District.



AVIS AUX ARBITRES

RAPPEL FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Il est demandé aux arbitres la plus grande vigilance au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre sur :

- Les remplacements,
- La discipline,
- Les blessures.

D'autre part, le contrôle des licences doit être réalisé par l'arbitre à l'aide du bouton « contrôles » après les signatures d'avant match (affichage du trombinoscope des équipes).

Planning prévisionnel de la saison 2018/2019

- 25 janvier : examen candidats arbitres + formation à la FMI
- 1^{er} février : école d'arbitrage JA/seniors
- 5 février : CDA plénière n°5
- 15 février : formation arbitres stagiaires
- 15 mars : formation arbitres stagiaires
- 26 mars : CDA plénière n°6
- 29 mars : école d'arbitrage JA/Seniors
- 14 mai : CDA plénière n°7
- 21 juin: réunion de fin de saison + challenge de l'Arbitrage

« Dématérialisation - Rapports d'arbitrage – Rapports de délégation »

Les arbitres et les délégués ont dorénavant la possibilité de **saisir leurs rapports directement en ligne** dans « MonCompteFFF ».

Un document explicatif est disponible sur le site du District, rubrique « Documents » - « Documents généraux » - Arbitrage » : « Dématérialisation des rapports arbitrage et délégation » (format PDF).

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI à partir de 17h30 jusqu'au SAMEDI MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations de **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au SAMEDI MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du samedi midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant. Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

REGLEMENT FRAIS D'ARBITRAGE DISTRICT 2018/2019

A compter du 1^{er} Juillet 2018, **tous les frais d'arbitrage seront réglés le 10 du mois suivant la compétition par le District de la Vienne de Football.**

Les arbitres ne doivent en aucun cas demander aux clubs un règlement sur place.

Les arbitres qui n'ont pas transmis leur RIB, sont priés de l'envoyer rapidement au District de la Vienne de Football ou par mail (district@foot86.fff.fr).



AVIS AUX EDUCATEURS

CALENDRIER des FORMATIONS de CADRES

FORMATIONS COMPLETES

CFF2 : du Mardi 19 au Vendredi 22 Février 2019 (32 heures : 4x8) à Poitiers St Nicolas

FORMATIONS MODULAIRES

MODULE U9 les lundi 25 et mardi 26 février 2019 (16 heures : 2x8) au CEP de Poitiers (stade des Terrasses)

MODULE U11 les Vendredi 15 et Samedi 16 Février 2019 (16 heures : 2x8) à Valdivienne (St Martin la Rivière)

MODULE U15 les Vendredi 1^{er} et Samedi 2 Mars 2019 (16 heures : 2x8) à Lencloître

MODULE U17/U19 les Vendredi 15 et Samedi 16 Février 2019 (16 heures : 2x8) à Bonneuil-Matours

FORMATIONS MODULES COMPLEMENTAIRES

MODULE U7 le Samedi 13 Avril 2019 de 8h30 à 17h30 (8 heures) à Poitiers

MODULE ANIMATRICE le Samedi 13 Avril 2019 (6 heures) à Poitiers

MODULE BEACH SOCCER le Samedi 22 Juin 2019 (8 heures) . lieu à définir

MODULE ARBITRAGE les Mardi 5 et Mercredi 6 Février 2019 (16 heures : 2x8) à Poitiers (siège District)

CERTIFICATIONS

CFF1 Le Mardi 16 Avril 2019

CFF2 Le Mercredi 17 Avril 2019

CFF3 Le Jeudi 18 Avril 2019

CFF4 Le Vendredi 19 Avril 2019

Quelques rappels administratifs

Toutes les inscriptions se font sur le site internet de la LIGUE de FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE :

(<https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/>)

LD2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut **impérativement CONFIRMER VOTRE PARTICIPATION en renvoyant à LD2F (dans les délais) les documents reçus par mail** : fiche intendance, attestation de prise en charge du club, bons de formation.

Sachez qu'il n'est pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs.

Les personnes qui n'ont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués (et donc non admis à participer) aux formations.

LABEL SENIORS 2018-2019 - LFNA

Modification date d'envoi : au 15 février 2019

Afin de vous laisser un peu plus de temps pour remplir le document lié au label Seniors, nous vous informons que le délai de renvoi du document est repoussé au **15 février 2019 dernier délai** (au lieu du 15 janvier 2019)

Le retour est toujours à faire à l'adresse ebourdon@lfna.fff.fr.

Si vous avez des questions au sujet du questionnaire, n'hésitez pas à contacter Vanessa JUGE ou Olivier GUITON. Nous comptons sur votre fidèle engagement et vous en remercions.



Label Ecole de Football Féminin

Le dossier de validation Label Ecole de Football Féminin (EFF) pour la saison 2018 / 2019 a été adressé par la messagerie Zimbra aux clubs.

Cette opération permet de mettre en valeur le travail de développement et de structuration du football féminin qui est fait au sein du club.

Cela permet aux clubs également de recevoir des dotations matérielles et de communiquer sur les actions mises en place.

Ce dossier est à retourner au district avant le 15 mars 2019 : district@foot86.fff.fr.

Pour les clubs déjà labellisés, merci de le remplir à nouveau



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 23 janvier 2019 Procès-verbal n° 23

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Roger GAULT, Gérard MOUSSAC, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.
Excusé M. Éric MAIOROFF.

Approbation du PV n° 22 sans modification

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
1		9	02/12/18	20694012	Nieuil l'Espoir (1) / Château Larcher (1)	Décision de l'arbitre	17/02/19
1		9	01/12/18	20694014	Neuville (2) / Lusignan(1)	Décision de l'arbitre	16/02/19
2	A	11	16/12/18	20694158	Boivre (1) / Beaumont St Cyr (2)	Arrêté municipal	27/01/19
2	A	11	15/12/18	20694159	Naintré (2) / Vouillé (1)	Arrêté municipal	26/01/19 à 20h
2	B	9	01/12/18	20694280	Rouillé (1) / Vivonne (1)	Arrêté municipal	16/02/19
3	A	1	09/09/18	20694363	La Pallu (1) / Marigny St Léger (1)	Coupe de France	17/02/19
3	A	8	25/11/18	20694402	ASM (1) / Leigné sur Usseau (1)	Arrêté municipal	27/01/19
3	A	9	02/12/18	20694411	Châtelleraut Portugais (2) / Cernay (1)	Décision de l'arbitre	17/02/19
3	A	11	15/12/18	20694420	Antran (2) / Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	26/01/19 à 20h
3	A	11	16/12/18	20694421	Leigné sur Usseau (1) / St Genest d'Ambière (1)	Arrêté municipal	17/02/19
3	A	11	16/12/18	20694422	Antoigné (1) / Ingrandes (1)	Arrêté municipal	17/02/19
3	B	6	11/11/18	20694521	Jaunay Clan (1) / Poitiers Baroc (1)	Arrêté municipal	17/02/19
3	B	9	02/12/18	20694542	Poitiers 3 cités (2) / Oyré Dangé (2)	Décision de l'arbitre	27/01/19
3	B	11	15/12/18	20694556	St Savin (2) / Leignes sur Fontaine (1)	Arrêté municipal	23/02/19 à 20h
3	C	9	02/12/18	20694675	Brion St Secondin (2) / St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	27/01/19
4	B	9	02/12/18	20694938	Availles en Châtelleraut (2) / Dissay (1)	Arrêté municipal	27/01/19
4	B	11	16/12/18	20694948	Jardres (1) / Pleumartin / La Roche Posay (1)	Arrêté municipal	24/02/19
4	C	10	08/12/18 remis 19/01/19	20695075	La Puye La Bussière (1) / Poitiers Gibauderie (1)	Arrêté municipal	17/02/19
4	D	9	02/12/18	20695199	Champagné (1) / Verrières (2)	Arrêté municipal	24/02/19



5	A	9	02/12/18	20695331	Cernay (2)	L'Envigne (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	A	9	02/12/19	20695332	Beaumont St Cyr (4)	Nord Vienne (2)	Arrêté municipal	27/01/18
5	A	10	08/12/18 remis 19/01/19	20695339	Mouterre / 3 Moutiers (1)	Beaumont St Cyr (4)	Panne électrique	16/02/19
5	A	11	16/12/18	20695347	St Genest d'Ambière (2)	Thuré Besse (2)	Arrêté municipal	27/01/19
5	B	8	25/11/18	20695462	Leigné sur Usseau (2)	Buxeuil (1)	Arrêté municipal	27/01/19
5	B	9	02/12/18	20695468	Oyré Dangé (3)	Ingrandes (2)	Arrêté municipal	27/01/19
5	B	10	09/12/18 remis 20/01/19	20695473	Leigné sur Usseau (2)	Oyré Dangé (3)	Arrêté municipal	24/02/19
5	B	11	16/12/18	20695475	Châtelleraut Portugais (3)	Bonneuil Matours / Archigny (2)	Terrain impraticable	27/01/19
5	B	11	16/12/18	20695476	Les Ormes (1)	Ozon (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	B	11	16/12/18	20695477	Lavoux-Liniers (1)	L'Espinasse (1)	Arrêté municipal	24/02/19
5	B	11	16/12/18	20695478	Vouneuil sur Vienne (1)	Ingrandes (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	B	11	16/12/18	20695479	Senillé St Sauveur (1)	Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	17/02/19
5	B	11	16/12/18	20695480	Oyré Dangé (3)	Buxeuil (1)	Arrêté municipal	17/02/19
5	C	9	02/12/18	20695600	St Savin (3)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	27/01/19
5	C	11	16/12/18	20695611	Nalliers (1)	Civaux (2)	Arrêté municipal	27/01/19
5	D	9	02/12/18	20695732	Château Larcher (2)	Chaunay (1)	Arrêté municipal	24/02/19
5	D	11	15/12/18	20695741	St Maurice Gençay (2)	Sud Vienne région de Couhé (2)	Arrêté municipal	27/01/19
5	E	9	02/12/18	20695860	Nieuil l'Espoir (3)	Vernon (1)	Arrêté municipal	24/02/19
5	E	11	16/12/18	20695874	Nieuil l'Espoir (3)	Béruges (2)	Arrêté municipal	27/01/19

SAISON 2018 - 2019 : MATCH de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
3	A	2	23/09/18	20694369	Antoigné (1)	La Pallu (1)	Match arrêté pour blessure	27/01/19
6	C		11/11/18	20731049	Thuré Besse (3)	Coussay les Bois (2)	Commission d'Appel	27/01/19

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT FEMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
1		8	02/12/18	20737120	St Romans / Paizay (1)	Fontaine le Comte (1)	Arrêté municipal	24/02/19

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de COUPES et CHALLENGES REMIS

Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
Coupe André Tassin	1	27/01/19	21195623	Châtelleraut Portugais (1)	Chauvigny (2)	Match de Ligue en retard	17/02/19
	1	27/01/19	21195624	Fleuré (1)	St Savin St Germain (1)	Match de Ligue en retard	17/02/19
	1	26/01/19	21195626	Nouaillé (1)	Stade Poitevin (2)	Match de Ligue en retard	16/02/19
	1	26/01/19	21195627	Oyré Dangé (1)	Mignaloux Beauvoir (1)	Match de Ligue en retard	16/02/19
	1	27/01/19	21195628	Poitiers 3 cités (1)	Naintré (1)	Match de Ligue en retard	17/02/19

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés



ARRÊTES MUNICIPAUX

Gençay (du 15/01/19 au 18/01/19), La Bussière (le 19/01/19), La Puye (le 20/01/19), Leigné sur Usseau (le 20/01/19) et Les Trois Moutiers (les 19 et 20/01/19).

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	L'Envigne	Poitiers Portugais
Adriers	Lhonnaizé	Poitiers PTT
Antran	Ligugé	Poitiers St Eloï
Availles Limouzine	Loudun	Rouillé
Beaumont St Cyr	Lusignan	Sèvres Anxaumont
Brion St Secondin	Marigny St Léger	Sillars
Buxerolles	Migné Auxances	Sommières St Romain
Cernay	Montamisé	St Christophe
Chauvigny	Montmorillon	St Julien l'Ars
Civaux	Naintré	St Maurice Gençay
Coussay les Bois	Nouaillé Maupertuis	Thuré Besse
GJ 3 Vallées 86	Ozon	Usson-L'Isle
Ingrandes	Payroux	Verrières
Journet	Poitiers 3 cités	Vivonne
La Ferrière / Magné	Poitiers Asac	Vouillé
La Pallu	Poitiers Cep	Vouneuil sous Biard
Leignes sur Fontaine	Poitiers Gibauderie	Vouneuil sur Vienne

DEPARTEMENTAL 2

Match n° 20694153 : Vouillé (1) È Nord Vienne (1) en poule A du 09/12/18 remis le 20/01/19

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Vouillé (1) d'un joueur (licence n° 2544916361) en état de suspension. La commission,

considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- description sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF, Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Vouillé lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 06/02/19, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 4

Terrain du club de St Christophe (commune de Jaulnay) :

- Pris note du rapport de visite par la Commission des terrains du District de l'Indre et Loire (09/01/19) avec quelques réserves.
- Pris note de l'avis favorable du District de l'Indre et Loire (10/01/19) pour l'utilisation du terrain de la commune de Jaulnay par le club de St Christophe.

La Commission demande son avis à la Commission des Terrains de la Vienne pour la suite à donner à ce dossier.

Dossier en instance.



Match n° 20694943 : Dissay (1) È Châteauneuf Targé (1) en poule B du 09/12/18 remis le 20/01/19

Courriel du club de Châteauneuf Targé.

1^{er} forfait de l'équipe de Châteauneuf Targé (1) (sans déplacement)

Amende de 41" au club de Châteauneuf Targé.

Demande de radiation du club de Châteauneuf Targé (courriel du 11/01/19).

Radiation enregistrée par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine le 17/01/19.

La Commission Sportive enregistre le forfait général de cette équipe.

Amende de 82" (2 x 41") au club de Châteauneuf Targé.

Remarque : Agissant d'une radiation (forfait général), l'équipe de Châteauneuf Targé (1) est retirée de la compétition à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 20695073 : Iteuil (1) È Nouaillé (3) en poule C du 08/12/18 remis le 19/01/19

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe d'Iteuil (1) d'un joueur (licence n° 1192419935) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- description sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club d'Iteuil lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 06/02/19, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 20695074 : Poitiers Portugais (1) È St Benoît (3) en poule C du 09/12/18 remis le 20/01/19

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Portugais (1) d'un joueur (licence n° 2543662724) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- description sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers Portugais lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 06/02/19, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 20695341 : Thuré Besse (2) È Cenon sur Vienne (2) en poule A du 09/12/18 remis le 20/01/19

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Thuré Besse (2) d'un joueur (licence n° 2548290625) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- description sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Thuré Besse lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 06/02/19, terme de rigueur.

Dossier en instance.



Match n° 20695467 : Bonneuil Matours / Archigny (2) È Leigné sur Usseau (2) en poule B du 02/12/18 remis le 13/01/19

Évocation

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 22 du 16/01/19 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Bonneuil Matours / Archigny (2) d'un joueur (licence n° 1102441867) en état de suspension.

Considérant que le club de Bonneuil Matours a été informé et a formulé ses observations.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline PV n° 15 du 29/11/18 d'un (1) match de suspension (3ème avertissement) à compter du 03/12/18.

Considérant que l'équipe de Bonneuil Matours / Archigny (2) évoluant en Départemental 5 poule B n'a effectivement joué aucun match depuis cette date (match non joué le 16/12/18 pour terrain impraticable).

Dit qu'en application des articles 120.2, 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Bonneuil Matours / Archigny (2) pour en donner le gain à l'équipe de Leigné sur Usseau (2) (déjà vainqueur sur le terrain) avec 3 points et 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 ") seront débités au club de Bonneuil Matours.

Dossier classé.

Rappel de l'article . 120.1 et 2 des RG de la FFF

1. Lorsque l'application des dispositions d'un article des présents règlements implique la prise en considération de la date d'une rencontre, celle-ci est la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve, si ces dates sont différentes.

2. Toutefois et sauf disposition contraire, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs :

- à la date de la première rencontre, en cas de match à rejouer,
- à la date réelle du match, en cas de match remis.

Pour ce qui concerne la participation des joueurs suspendus, il y a lieu de se référer aux dispositions de l'article 226 des présents règlements.

Rappel de l'article . 226.1 des RG de la FFF

La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).

Pour information : le 16/12/18, ce joueur a bien purgé avec l'équipe de Bonneuil Matours / Archigny (1) lors du match contre St Julien l'Ars (2) alors que l'équipe de Bonneuil Matours / Archigny (2) ne jouait pas.

Match n° 20695629 : Lhommaizé (1) È Queaux Moussac / Verrières (1) en poule C du 10/02/19

Demande de report du match de la part du club de Lhommaizé.

Compte tenu des circonstances et des efforts des deux clubs, la Commission accepte, à titre exceptionnel de fixer la rencontre au dimanche 17/02/19 à 15h.

Match n° 20695738 : Usson-Lèsle (2) È Blanzay (1) en poule D du 09/12/18 remis le 20/01/19

Confirmation de réserve du club de Usson-Lèsle (21/01/19 à 21h28)

Réserves sur la qualification et/ou la participation du/des joueurs Benoît FRETIER, Romain AUGUSTE, Jean-Daniel BAUDIFFIER, Guillaume GRISEL, Loïc GRIMAUD, Loïc ROBERT, Aymeric LAINE, Clément LEROYER, Nicolas GUILLAUME, Brice AGOSTINI, Mickaël GARRAUD, Louis GENDREAU, Yohan MAUPIOUX, David TRIQUET du club de Blanzay, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée et constate que celle-ci fait état d'une nouvelle rédaction qui modifie le grief ainsi exposé, lequel amène la Commission à transformer la dite réserve en réclamation et à communiquer celle-ci au club adverse, lequel peut s'il le souhaite formuler ses observations avant le mercredi 06/02/19, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 20695874 : Nieuil l'Espoir (3) È Béruges (2) en poule E du 16/12/18 remis le 27/01/19

En raison du match de Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine : Nieuil l'Espoir (1) . Thouars (1) fixé le 27/01/19 à 14h30, la rencontre en rubrique est avancée à 12h45, même lieu.

Match n° 20695993 : La Pallu (3) È Buxerolles (3) en poule F du 02/12/18 remis le 13/01/19

Évocation

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 22 du 16/01/19 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de La Pallu (3) d'un joueur (licence n° 1119308812) en état de suspension.

Considérant que le club de La Pallu a été informé et a formulé ses observations.



Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline PV n° 15 du 29/11/18 d'un (1) match de suspension (3ème avertissement) à compter du 03/12/18.

Considérant que l'équipe de La Pallu (3) évoluant en Départemental 5 poule F n'a effectivement joué aucun match depuis cette date (forfait le 16/12/18).

Dit qu'en application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de La Pallu (3) pour en donner le gain à l'équipe de Buxerolles (3) (déjà vainqueur sur le terrain) avec 3 points et 3 buts à 0.

Les droits d'apport (soit 38 ") seront débités au club de La Pallu.

Dossier classé.

Rappel de l'article 226.1 des RG de la FFF

La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles **effectivement** jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des présents règlements).

Pour information : le retrait d'un (1) point lors du match Jaunay Clan (2) - La Pallu (3) du 16/12/18 était lié au forfait de l'équipe de La Pallu (3).

Match n° 20695997 : Mirebeau (2) È Poitiers Asptt (3) en poule F du 09/12/18 remis le 20/01/19

Courriel du club de Poitiers Asptt (20/01/19 à 12h09)

2^{ème} forfait de l'équipe de Poitiers Asptt (3) (sans déplacement).

Amende de 31" au club de Poitiers Asptt.

Match n° 20696002 : La Pallu (3) È St Julien l'Ars (3) en poule F du 09/12/18 remis le 20/01/19

Courriel du club de St Julien l'Ars (19/01/19 à 21h35)

1^{er} forfait de l'équipe de St Julien l'Ars (3) (sans déplacement).

Amende de 31" au club de St Julien l'Ars.

DEPARTEMENTAL 6

Match n° 20731049 : Thuré Besse (3) È Coussay les Bois (2) en poule C du 11/11/18

La Commission enregistre la décision de la Commission d'Appel et Appel de Discipline (PV n° 9 du 17/01/19) qui donne le match à rejouer et fixe la rencontre au dimanche 27/01/19.

Dossier transmis à la Commission d'Arbitrage afin de désigner un arbitre officiel à la charge par moitié de chacun des deux clubs.

Match n° 20731150 : Valdivienne (3) È Leignes sur Fontaine (2) en poule E du 02/12/18 remis le 23/12/18

Évocation

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 21 du 09/01/19 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Valdivienne (3) d'un joueur (licence n° 2545406125) en état de suspension.

Considérant que le club de Valdivienne a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline PV n° 13 du 15/11/18 de trois (3) matches de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 19/11/18.

Considérant que l'équipe de Valdivienne (3) évoluant en Départemental 6 poule E n'a effectivement joué que deux matchs depuis cette date (les 25/11 et 16/12/18 mais arrêté municipal le 02/12/18).

Dit qu'en application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 7 à l'équipe de Valdivienne (3) pour en donner le gain à l'équipe de Leignes sur Fontaine (2) (déjà vainqueur sur le terrain) avec 3 points et 7 buts à 0.

Les droits d'apport (soit 38 ") seront débités au club de Valdivienne.

Dossier classé.

Courriel du club de Duzilly :

La Commission note la demande du club d'évoluer le samedi à 20h sur le stade de Colombiers.

La Commission attend l'avis de la Commission des Terrains pour modifier les calendriers.

**COUPE LOUIS DAVID****Match n° 21270270 : Verrières (1) È ACG Foot Sud 86 (1) du 27/01/19**

Compte tenu du refus du club de Vivonne de modifier la date du match de Challenge des Réserves, la rencontre en rubrique reste fixée au dimanche 27/01/19 à 15h.

CHALLENGE des RESERVES**Match n° 21195619 : Verrières (2) È Vivonne (2) du 26/01/19**

Demande de modification de la part du club de Verrières.

Refus du club de Vivonne.

La rencontre reste fixée au samedi 26/01/19 à 20h.

RESERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 20694549 : Sillars (1) . St Savin St Germain (2) en Départemental 3 poule B du 19/01/19.

DIVERS**Courriels des clubs d'ACG Foot Sud 86, Antran, Availles Limouzine, Brion St Secondin, Coussay les Bois, Ingrandes et Poitiers Portugais :**

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Bonneuil Matours et La Pallu :

Pris note

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24"

Rencontres des 12 et 13/01/19**Coupe Jolliet Rousseau**

Match n° 21195592 : Vernon (1) . Coulombiers (2)
le 16/01/19 à 18h26

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 30 janvier 2019 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE



COMMISSION JEUNES

Réunion du jeudi 24 Janvier 2019
Procès-verbal n° 18

Président de séance M. Christian SAVIGNY
Présents Mmes Françoise BERTON et Sylvie TESSERAU,
MM. Jean-Pierre BERNARD et Jean-Paul PINTAULT
Excusé M. Philippe BARRITAUULT

Approbation du PV n° 17 sans modification

CHAMPIONNAT U17/U18

Les calendriers de la phase 2 sont disponibles sur Footclubs. Reprise le 26 janvier 2019

Dates de championnat

Départemental 1 : 26/01, 02/02, 09/02, 09/03, 16/03, 23/03, 04/05, 11/05, 18/05

Départemental 2 : 26/01, 09/02, 09/03, 23/03, 04/05, 11/05, 18/05

Match n° 21270714 Montamisé/Sèvres/Cep (1) È La Pallu/Cer/Cis/St Gen (1) en Départemental 1 du 02/02/19 Match n° 21270715 Poitiers 3 Cités (1) È Naintré (2) en Départemental 1 du 02/02/19

En raison des rencontres de Coupe Régionale U17 prévues le samedi 02 février 2019, les matches ci-dessus sont reportés au samedi 16 février 2019.

CHAMPIONNAT U15

Les calendriers de la phase 2 sont disponibles sur Footclubs. Reprise le 26 janvier 2019

Dates de championnat

Départemental 1 : 26/01, 02/02, 09/02, 09/03, 16/03, 23/03, 04/05, 11/05, 18/05

Départemental 2 : 26/01, 09/02, 09/03, 23/03, 04/05, 11/05, 18/05

Demande d'entente

La Commission enregistre la demande suivante :

- Migné-Auxances / Jaunay-Clan (2)

Suite à cette entente, l'équipe de Migné-Auxances/Jaunay-Clan (2) ne peut plus évoluer en poule C ; l'équipe de Jaunay-Clan (2) étant également présente. Par conséquent, cette équipe est placée en poule B ; l'équipe de Poitiers 3 Cités en poule C.

POULE B

Boivre/Latillé 1

Gj 3 Vallées 86 2

Gj Vallées du Mioisson 1

Migné-Auxances/Jaunay Clan 2 *

Pouillé Terce/ Gj VVM/Fleuré1

St Benoit 1

Vivonne/Château Larcher/Gj Val de Clouère 1

Vouillé 1

POULE C

Châtelleraut So 2

Chasseneuil-St Georges 1

Gj Avenir 86 2

Gj Foot Val Vert/Dissay 1

Jaunay Clan 2

La Pallu/Cer/Ci/St Gen 1

Neuville 2

Poitiers 3 Cites 1 *

(*) Modifications



CHAMPIONNAT U13

Les calendriers de la phase 2 sont disponibles sur Footclubs. Reprise le 26 janvier 2019

Dates de championnat :

Départemental 1 et Départemental 2: 26/01, 02/02, 09/02, 09/03, 16/03, 23/03, 04/05, 11/05, 18/05

Départemental 3 : 26/01, 09/02, 09/03, 23/03, 04/05, 11/05, 18/05

Courriel du club de Jaunay-Clan

Réponse faite par la messagerie Zimbra.

RENCONTRES U11

Report de matchs

- les matchs U11 non joués le samedi 15/12/18 sont reportés au samedi 26 janvier 2019
- la journée 2 du 08/12/18 (initialement du 17/11/18) est reportée au samedi 2 février 2019

CHALLENGE U17/U18

Rencontres des 1/4 de finale

GJ FOOT SUD 86 (2)	2A	MONTAMISE/SEVRES/CEP (1)	D1	19/01/2019
AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (1)	2C	JAUNAY-CLAN (1)	D1	16/02/2019
GJ VALLEES DU MIOSSON (1)	D1	MIGNE-AUXANCES	2B	16/02/2019
MONTMORILLON/LATHUS (1)	D1	POITIERS 3 CITES	D1	19/01/2019

CHALLENGE U15

Rencontres des 1/4 de finale

GJ FOOT SUD 86 (1)	2A	GJ VALLEES DU MIOSSON (1)	2B	19/01/2019
GJ AVENIR 86 (1)	D1	CHÂTELLERAULT SO (2)	2C	19/01/2019
SUD VIENNE REGION DE COUHE	2A	JAUNAY CLAN	D1	16/02/2019
GJ VALLEE VIENNE ET MOULIERE (1)	D1	NAINTRE (1)	D1	19/01/2019

CHALLENGE A 8 U17/U18 et U15

Organisation

La Commission des jeunes organise un challenge de football à 8 sur 3 journées (02/02 ; 16/03 ; finale le 1^{er} juin).

Les équipes encore qualifiées en challenge à 11 et en coupe régionale U17 ne sont pas concernées par ce challenge.

Les rencontres se feront sous forme de plateaux.

Le règlement de cette compétition sera prochainement mis en ligne.

En raison de engagements supplémentaires, la Commission a revu la configuration des poules.

**Challenge U17/U18 - Engagements reçus (8 équipes)**

Tirage des 2 premières journées (02/02, 16/03)

Poule A

Journée	Equipes
1	Sud Vienne Région de Couhé 1
2	Vouneuil/Quincay/Béruges 1
	GJ Val de Vonne 1
	GJ Val Vert 1

Poule B

Journée	Equipes
1	Montamisé/Sèvres Anx/CEP 2
2	St Savin/Vicq 1
	Dissay
	Antoigné/Châtelleraut Port. 1

Club recevant pour la 1^{ère} journéeClub recevant pour la 2^{ème} journée**Challenge U15 - Engagements reçus pour les équipes (20 équipes)**Tirage du 1^{er} tour du 02/02 sauf pour le plateau A qui se jouera le 16/02 en raison des équipes engagées en championnat D1

Poule A

Journée	Equipe
1	Naintré 2
	Vouneuil/Quincay/ Béruges 1
	Availles en Châtelleraut 1

Poule B

Journée	Equipe
1	Antoigné/ Chat. Port 2
	GJ Avenir 86 2
	Bonneuil/Vouneuil 1
	ASM 1*

Poule C

Journée	Equipe
1	Sèvres Anx/Montamisé/Cep 2
	Jaunay Clan 2
	GJ 3 Vallées 86 1
	Buxerolles 2*

Poule D

Journée	Equipe
1	Vivonne/Château Larcher 1
	GJ Vallées du Miosson 2
	Poitiers 3 Cités 1

Poule E

Journée	Equipe
1	GJ 3 Vallées 86 2
	Vicq/St Savin 1
	Usson Isle/Adriers 1

Poule F

Journée	Equipe
1	Vouillé 1
	Boivre Latillé 1
	GJ Val de Vonne 1

Club recevant pour la 1^{ère} tour

(*) Modifications

CHALLENGE DANSAC3^{ème} tour le samedi 06 avril 2019

POULE A

SO CHATELLERAULT (3)
LOUDUN (3)
CISSE (1)
MIREBEAU (1)

POULE B

BUXEROLLES (1)
GJ AVENIR 86 (1)
MIGNE AUXANCES (2)
STADE POITEVIN (3)

POULE C

USSON/ISLE JOURDAIN (1)
GJ VAL DE CLOUERE (1)
FONTAINE LE COMTE (1)
LIGUGE/SMARVES/ITEUIL (3)

POULE D

POITIERS 3 CITES (2)
GJ VAL DE VONNE (2)
GJ 3 VALLEES 86 (2)
ST SAVIN/VICQ (1)



CHALLENGE U11

2eme TOUR - samedi 09 fevrier 2019

RDV des équipes à 9h45

Début des rencontres à 10h30

1
CHÂTELLERAULT SO (2)
CHATELLERAULT PORTUGAIS (1)
LA PALLU (2)
AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (1)

2
CHÂTELLERAULT SO (1)
GJ AVENIR 86 (1)
LA PALLU (1)
CENON SUR VIENNE (1)

3
CHÂTELLERAULT SO (3)
VICQ / ST SAVIN (1)
NEUVILLE (1)
ANTOIGNE / INGRANDES (2)

4
ANTOIGNE / INGRANDES (1)
NAINTRE (1)
AVAILLES EN CHATELLERAULT (2)
BONNEUIL/VOUNEUIL (1)

5
NEUVILLE (2)
GJ VALLEES DU MOSSON (1)
ST BENOIT (1)
QUINCAY / BERUGES (1)

6
STADE POITEVIN (2)
AVANTON (1)
LATILLE / BOIVRE (1)
JAUNAY CLAN (1)

7
STADE POITEVIN (3)
POITIERS 3 CITES (2)
CISSE (1)
VOUILLE / CHAMPIGNY (1)

8
GJ VALLEES DU MOSSON (2)
VICQ / ST SAVIN (2)
POUILLE TERCE/FLEURE (1)
VALDVienne (1)

9
GJ VALLEES DU MOSSON (3)
MIGNE AUXANCES (2)
GJ FOOT VAL VERT (1)
LIGUGE / SM / IT (2)

10
DISSAY (1)
MIGNE AUXANCES (1)
FONTAINE LE COMTE (1)
POITIERS CEP (1)

11
MONTMORILLON (3)
GJ VALLEE VIENNE ET MOULIERE (2)
GJ FOOT VAL VERT (2)
POITIERS ASAC (1)

12
NORD VIENNE/3 MOUT/SAMM (1)
LOUDUN (1)
MIREBEAU (1)
L'ENVIGNE (1)

13
GJ CAP OUEST (1)
GJ VAL DE VONNE (1)
BUXEROLLES (1)
POITIERS 3 CITES (1)

14
GJ VALLEE VIENNE ET MOULIERE (4)
GJ VAL DE VONNE (2)
MONTAMISE / SVRES (1)
POITIERS ST ELOI (1)

15
MONTMORILLON (1)
GJ 3 VALLEES 86 (1)
GJ VAL DE CLOUERE (1)
VIVONNE / CHÂTEAU LARCHER (1)

16
GJ FOOT SUD 86 (1)
LIGUGE/SM/IT (1)
STADE POITEVIN (2)
SUD VIENNE REGION DE COUHE (1)

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 12€ par feuille de match manquante

Rencontres du 19/01/2019

Match n° 21241485 GJ Avenir 86 1 . Châtelleraut Soc 2 en Challenge U15

Prochaine réunion : jeudi 31 janvier 2019 à 17h, sur convocation

**Le Président de séance, Christian SAVIGNY
La secrétaire, Françoise BERTON**



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Réunion du Lundi 17 Décembre 2018
Procès-verbal n°3

Président : M. Christian SAVIGNY

Présents : MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF/Formation), Arnaud AUGEREAU, Benoît BASSEREAU, Jean-Claude BARRAULT, Jean-Pierre BERNARD, Jean-Paul BLOT, Luis DA SILVA, Jacques DANTAN, Davy DEBENNE, Stéphane DUMAS, Christian FLORENT, Serge GROLEAU, Claude HEBRAS, François JOSSE (CTD DAP), Rodolphe LEVRAULT, Eric MAÏOROFF, Marine MINAULT, Michel MORON, David PLAINCHAMP (Représentant CDA), Emmanuel POUmeroULIE, Coralie RENETEAU et Tony RICHARD.

Excusé : M. Nicolas PAYNOT.

Assistent : M. Stéphane BASQ (Président du District), Mme Béatrice MATHIEU (Secrétaire Générale du District) et M. Gilles BOUARD (Directeur Technique Régional LFNA).

Intervention du Président du District

- Informations globales sur la rénovation des locaux du District.
- Projet « Foot à 8 » en catégorie Senior (lancement de cette pratique courant Janvier 2019).

Intervention du Directeur Technique Régional

- Présentation de l'organigramme technique et administratif de l'Équipe Technique Régionale avec la répartition et le rôle de chacun.
- Rappels des missions attribuées aux Conseillers Techniques Départementaux.
- Présentation du projet de politique technique régionale et ces répercussions sur la formation de cadres et le PPF.
- Fonctionnement de l'ÉTD 86 : afin de renforcer le travail des pôles, le souhait est d'avoir un apport extérieur en lien avec des notions « éthique, fait-playō ».

Intervention du Président de la Commission

- Félicitations :
 - à Tony RICHARD pour la naissance de sa fille Cloé et à Arnaud FAVRELIERE pour la naissance de sa fille Constance.
 - à Coralie RENETEAU, Marine MINAULT, Arnaud AUGEREAU et Jean-Claude BARRAULT pour leur médaille obtenu de District « Educateurs » reçu lors de la dernière Assemblée Générale Financière du District du 30/11/19 à Quinçay.
 - à Arnaud AUGEREAU pour attribution du Trophée George BOULOGNE (Amicale des Educateurs 86).
- Composition de la Commission :
Après validation du Comité de Direction, Arnaud FAVRELIERE (BEF) intègre la Commission (positionnement pôles Formation et PPF); Christian FLORENT intègre le Bureau de la Commission (Réfèrent PEF, Accompagnateur Label, Responsable Si On Jouait au Footō).
Une demande sera faite lors du Comité du 19/12 pour l'intégration de Jaïr KARAM (DES) au sein de la Commission.
- Organisation de la Commission :
Rappel du fonctionnement général et des activités des différents pôles (Formation, PPF, DAP, FMS).
- Statut des Educateurs :
Présentation de la situation des clubs de D1 et D2 Sénior. Un courrier du Président du District a été adressé aux Présidents des clubs concernés. Un nouveau point (et un accompagnement des clubs) sera effectué courant Janvier.
Projet « Jeunes 2019/2020 » : le Bureau de l'ÉTD a décidé de formuler un vœu pour la saison prochaine pour les clubs de D1 en catégories U17 et U15, à savoir : au minimum le module U17/U19 en U17 et au minimum le module U15 en U15.
- Licences « Technique » :
A ce jour, 290 licences dites « technique » sont enregistrées (7 Nationale, 62 Régionale, 161 Educateur Fédéral et 60 Animatrice) contre 303 l'an dernier. Le Président demande à tous les membres de diffuser l'information auprès d'un maximum de clubs sur l'utilité et la nécessité de prendre ce type de licence.



Intervention du CTD PPF/Formation

- Formation de Cadres :

13 sessions modulaires ont été organisées depuis le début de la saison pour 192 participants (contre 277 sur toute la saison).

Mise en place pour la 1^{ère} fois du module Gardien de But Perfectionnement.

Annulation de trois sessions de formation (CFF2, U9) qui ont été repropoés depuis et Futsal manque de stagiaires pré-inscrits).

Mise en place d'un CFF2 spécifique pour les étudiants de la Faculté des Sciences et du Sport de Poitiers à partir de Janvier 2019.

D'autres sessions seront proposées pour répondre à la demande des clubs (CFF3, U9, Certification CFF3) .

- Plan de Performance Fédéral :

- Sélection U15 Garçons : suite au Tournoi Interdistricts des 24 et 25/10 à Puymoyen (3 victoires en 3 matchs), 6 joueurs sont retenus pour le stage Ligue début Janvier au Haillan : Mattéo Desprès (S.O.Châtellerault), Mathis Talon (Montmorillon), Dembo Drame, Simon Marq, Tiago Silva et David Citron (Stade Poitevin FC) soit le 2^{ème} district le plus représenté.
- Sélection U15 Filles : suite au Tournoi Interdistricts des 28 et 29/10 à Puymoyen (1 victoire, un nul et une défaite), 3 joueuses sont retenues au stage Ligue en Décembre : Salomé Le Dréau (Vouneuil-sur-Vienne), Mailyne Voisin (Antran) et Laura Urbanovsky (S.O.Châtellerault).
- Projets Détection/Sélection 2019 : plusieurs stages sont programmés pour les catégories U13G, U14G et U14F avec pour finalité la constitution des Sélections départementales et/ou la sélection des jeunes pour les stages régionaux. En parallèle de ces actions, le pôle PPF organisera des journées de stage de perfectionnement pour les U14G pendant les vacances d'Avril.

Intervention du CTD DAP

- Journées d'Accueil « Rentrée du Foot » (U7, U9, U11 et Féminine) :

Ces journées se sont déroulées sur 35 sites au total réunissant 2573 joueurs et joueuses avec la participation de 61 accompagnateur(trices) techniques.

- Label Jeunes : Deux nouveaux clubs labellisés à compter de la saison 2018/2019 :

- La Pallu (niveau Espoir)
- Naintré (niveau Espoir)

- Label E.F.F : Huit nouveaux clubs labellisés à compter de la saison 2018/2019 :

- Migné-Auxances (niveau LFNA)
- Usson/Isle Jourdain (niveau LFNA)
- La Pallu (niveau Espoir LFNA)
- A.S.M (niveau Bronze FFF)
- Poitiers Trois Cités (niveau Bronze FFF)
- Fontaine le Comte (niveau Bronze FFF)
- Lusignan (niveau Argent FFF)
- La Chapelle-Bâton (niveau Argent FFF)

- Opération Foot à l'École :

36 classes sont inscrites à ce jour dans cette opération fédérale (soit 720 élèves). 5 journées finales rassemblant toutes ces classes seront programmées en fin d'année scolaire.

- Programme Educatif Fédéral :

77 clubs sont engagés dans ce dispositif (10 nouveaux cette saison). La distribution des nouveaux classeurs se fera lors des réunions spécifiques Jeunes.

- Projets 2019 :

- Organisation de 5 réunions décentralisées spécifiques « Foot à 5 » de 3 réunions décentralisées spécifiques « Foot à 8 » et d'une réunion spécifique « Féminine » de Janvier à Mars.
- Harmonisation des pratiques U7 et U9 sur tout le territoire.
- Lancement de l'activité Futnet pour les U15 et U17 Filles et Garçons en Avril.
- Lancement de l'activité Foot à 8 pour les U15 et U17 Garçons début Janvier.
- Lancement d'un Challenge Départemental « P.E.F » en lien avec la Commission de l'Éthique et de la Prévention.
- Lancement des plateaux spécifiques « Féminine U6 à U10 ».



Intervention de Jean-Pierre BERNARD (ETD/C° des Jeunes)

En collaboration avec la Commission des Jeunes, présentation du projet de réforme des compétitions départementales en catégories U13, U15 et U17.

L'idée générale de ce projet est de réduire le nombre de poules et donc d'équipes par division, à savoir :

- en U13 : D1 (une poule de 10 équipes), D2 (deux poules de 10 équipes), D3 (õ en fonction du nombre total d'équipes engagées).
- en U15 : D1 (une poule de 10 équipes), D2 (õ en fonction du nombre total d'équipes engagées).
- en U17 : D1 (une poule de 10 équipes), D2 (õ en fonction du nombre total d'équipes engagées).

Un groupe de travail (avec des membres de la Commission Jeunes, de la Commission Technique et surtout des représentants des clubs concernés) est prévu fin décembre afin de débattre de ces options.

Informations diverses

Différentes réunions par pôle d'activité seront organisées en début d'année (pour le pôle Formation, celle-ci aura lieu le 10/01).

Le Secrétaire de la Commission, Michel MORON
Le Président de la Commission, Christian SAVIGNY



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Réunion du **POLE FORMATION** du Jeudi 10 Janvier 2019

Procès verbal n°4

Présents : ALLOUIS Anthony (CTD PPF/Formation), BARRAULT Jean-Claude, BERNARD Jean-Pierre, BLOT Jean-Paul, DANTAN Jacques, DA SILVA Luis, FAVRELIERE Arnaud, JOSSE François (CTD DAP), RICHARD Tony et SAVIGNY Christian.

Excusé : POUMEROLIE Emmanuel.

1 – Bilan global des Formation mi-saison :

A ce jour, et depuis le début de la saison, présentation détaillée de l'ensemble des sessions réalisées :

- 2 modules U9
- 2 modules U11
- 2 modules U13
- 1 module U15
- 1 module U17/U19
- 1 module Senior
- 1 module Projet Associatif
- 1 module Projet Sportif et Educatif
- 1 module U7
- 1 module Animatrice
- 1 module Gardien de But Découverte
- 1 module Gardien de But Perfectionnement
- 1 module Santé/Sécurité

soit 16 sessions pour 257 participants au total.

A cela, il faut ajouter une Certification CFF2 pour les stagiaires en formation BPJEPS ASC mention Football, et 3 sessions de Formation Continue (recyclage) pour les titulaires du BMF ou du BEF.

Toutes ces formations ont été encadrées par des membres habilités du Pôle Formation de la Commission Technique. Ceux qui n'ont toujours pas été encadrés, pour diverses raisons personnelles ou professionnelles, seront positionnés sur des futures sessions.

2 – Prochaines formations

Après présentation de toutes les sessions prévues sur la deuxième partie de saison, un positionnement global de chacun des encadrants est réalisé.

A noter que, pour mieux répondre à la demande des clubs, plusieurs sessions (U9, U11, U15, U17/U19, Sénior) sont programmées et décentralisées.

3 – Certifications :

Afin d'organiser au mieux les sessions de certification 2 et 3 prévu mi-avril, et compte-tenu du nombre très important de stagiaires inscrits, il est acté que chacune d'entre-elles se déroulerait en parallèle sur deux sites différents.

4 – Statut des Educateurs « 86 » :

Suite à la création du Statut des Educateurs demandant un minimum de diplôme fédéral pour l'encadrement des équipes de niveau Senior D1 et D2, un bilan sur la situation de chacun des clubs est fait.

Les membres du Pôle mandatent Jacques DANTAN pour relancer et accompagner les clubs et leurs éducateurs concernés, dans les démarches de mise à jour de la situation.

L'Animateur du Pôle Formation, Jean-Paul BLOT.

Le Président de la Commission, Christian SAVIGNY.



COMMISSION FEMININE ET DE FEMINISATION

Réunion du jeudi 20 décembre 2018
Procès-verbal n° 3

Président : M. Didier DANIEL

Présents : Mmes Maryse MOREAU, Tiffany DANIEL, Nadège RABOISSON, Coralie RENETEAU
MM. Laurent LARBALETTE, Thierry GUIGNARD

Absentes excusées : Mmes Alice AUBOURG, Audrey ARTUS et Sandrine BOURCIER

Ordre du jour :

- Tirage Coupe du Poitou à 11
- Futsal de janvier 2019
- Actions à mener dans le cadre du contrat d'objectifs
- Réunions décentralisées
- Questions diverses
-

TIRAGE DE LA COUPE DU POITOU A 11

Les membres de la Commission procèdent aux tirages du second tour de la Coupe du Poitou Féminine a 11, mais également des tours suivants jusqu'à la finale qui se déroulera le samedi 1er juin 2019.

Les résultats de ce tirage sont à retrouver en fin du document.

FUTSAL DE JANVIER

Le championnat de Futsal de janvier 2019 se déroulera sur les trois derniers week-ends du mois, dans les gymnases de ST GERVAIS, MONCONTOUR, JAUNAY CLAN, MONTMORILLON, GENCAY et VENDEUVRE.

Denis DURAND, responsable de la section Futsal (Commission Foot Diversifié), est en charge de cette compétition. Des changements de dernière minute (radiation d'équipes, gymnase non confirmé ...) n'ont pas permis la diffusion espérée du calendrier avant les vacances de Noël.

16 équipes U11U13F, 16 équipes U14U17F et 20 équipes séniors sont engagées dans ce championnat.

A l'issue des 3 journées, un classement sera établi. Les trophées seront remis aux équipes ayant gagné les différents championnats, lors de l'Assemblée Générale du District, en juin prochain.

ACTIONS A MENER - JOURNEE DE LA FEMME - 1er MAI 2019

Sont abordés :

- la mise en place du challenge Féminisation : action qui devrait se dérouler en mars 2019, aux alentours de la "journée internationale de la femme" (8 mars 2019)

- Journée de la femme le 1er mai sur le site de CHATELLERAULT.

REUNIONS DECENTRALISEES FOOT FEMININ (toutes catégories)

Deux réunions décentralisées FOOT FEMININ devraient être réalisées courant janvier et février.

- Le samedi 19 janvier 2019 à 10h30 : lieu à confirmer
- Le samedi 02 février 2019 à 10h30 : CENON

QUESTIONS DIVERSES

➤ Le CTD - DAP souhaite la mise en place de plateaux EFF. En plus de celui qui a déjà été évoqué par la commission à 100 jours de la coupe du Monde (probablement le 09/03) et celui réalisé lors de la Journée de la Femme (01/05), il faudrait trouver 4 autres dates.



Des dates idéales seraient : le 23/03, 06/04, 11/05 et le 25/05 pour la Journée Nationale des Débutants. Avec la Coupe du Monde qui arrive, chaque journée pourrait porter le nom d'une joueuse de l'équipe de France. Les sites sont à trouver !

➤ La commission prend lecture du PV n° 02 du 17 octobre 2018 de la Commission Ethique et Prévention, commission qui mène une réflexion sur des actions à mener dans le foot féminin avec la création d'un CHALLENGE MEILLEUR CLUB JEUNES FEMININES et CHALLENGE CONVIVIALITE.

Les membres de cette commission seront invités à participer à l'une des prochaines réunions de la Commission Féminine et de Féminisation.

➤ Création d'une nouvelle équipe SENIOR à 8 : Les 3 Moutiers. Cette équipe intégrera le championnat du pôle en poule B en remplacement de l'équipe de CELLES qui a fait forfait général. Les résultats de ces matchs ne seront pas comptabilisés, mais cela permettra à cette équipe d'avoir du temps de jeu, et aux autres équipes de la poule de ne plus avoir d'exempt.

Cette poule B comprend : NIEUL L'ESPOIR, ST MARTIN LES MELLES, COUHE, FC BOUTONNAIS, VOUNEUIL/BIARD et BRION ST SECONDIN

➤ Discussion au sujet de la décision prise par la LFNA lors d'une réunion du Comité de Direction le 05/11/2018, autorisant par dérogation le club de l'ASJ SOYAUX à faire participer 6 U17F en plus des 2 déjà autorisées par le règlement, lors des compétitions sénior de Régional 1 (ces 6 U17F étant scolarisées en section sportive élite).

Suite à l'appel du Club de POITIERS 3 CITES, la LFNA est revenue sur sa décision, qui ne pouvait être d'application immédiate, cette dernière devant être votée en A.G pour application la saison suivante (Cf PV CR LITIGE LFNA du 18/12/18)

La Commission se félicite du retour à la règle d'origine, estimant que cette dernière doit être la même pour tous les clubs.

➤ La prochaine réunion de la Commission Féminine et de Féminisation devrait se tenir le **lundi 21 janvier 2019 à 18h30**. Elle sera consacrée prioritairement à la préparation de la journée du 1er mai.

COUPE DU POITOU : 2 ^{ème} tour le 10/03/19					
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
9	MIGNE AUXANCES (1)	D1	BRESSUIRE (2)	D1	1
10	CENON SUR VIENNE (1)	D1	ST ROMANS LES MELLE (1)	D1	2
11	LA CHAPELLE BATON (1)	D1	PAYS THENEZEEN (1)	D2 A	3
12	AVAILLES EN CHÂTELLERAULT (1)	D1	ST CERBOUILLE (1)	D1	4
13	LIGUGE (1)	D2 C	DISSAY (1)	D2 B	5
14	VICQ SUR GARTEMPE (1)	D2 C	PARTHENAY VIENNAY / CHATILLON (1)	D1	6
15	VALDIVIENNE (1)	D2 C	BOISME CLESSE (1)	D2 A	7

Organisation du 2^{ème} tour : 10 équipes.

8 vainqueurs du 1^{er} tour

3 exempts du 1^{er} tour : Boismé Clesse (1), Pays Thénezéen (1) et St Romans les Melle (1)

3 équipes éliminées au 3^{ème} tour de la Coupe Féminine Nouvelle-Aquitaine

Soit un nombre de matches au 2^{ème} tour de 7

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

1/4 de finale: le 12 mai 2019,

7 vainqueurs du 2^{ème} tour

1 équipe non éliminée au 3^{ème} tour de la Coupe Féminine Nouvelle-Aquitaine : Montmorillon / Fleuré / Vernon (1)

1/2 finales: le 26 mai 2019

Finale: le samedi 01 juin 2019



COUPE DU POITOU : 1/4 de FINALE le 12/05/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
16	Vainqueur match 3		MONTMORILLON / FLEURE / VERNON (1)	D1		A
17	Vainqueur match 2		Vainqueur match 5			B
18	Vainqueur match 7		Vainqueur match 6			C
19	Vainqueur match 4		Vainqueur match 1			D

COUPE DU POITOU : 1/2 FINALES le 26/05/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats	
20	Vainqueur match B		Vainqueur match C			X
21	Vainqueur match A		Vainqueur match D			Y

COUPE DU POITOU : FINALE le 01/06/19

22	Vainqueur match X		Vainqueur match Y			
----	-------------------	--	-------------------	--	--	--



COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ – FOOT A HUIT

Réunion du Mercredi du 16 janvier 2019
Procès-verbal n° 1

Présents :

Stéphane BASQ, Président du District
Jean-Louis RIDEAU, Vice-Président du District
Jean-Jacques MASSE Président de la commission Football diversifié
Gérard BELLOT, Président de la section Foot Entreprise, Bruno SIROT et Jacky DESCOUX membres de la section
Dominique GIRAUD, Président de la section Foot Loisir

Objectifs du District

Le Président du District observe que les deux districts de la LFNA qui ont mis en place du foot à 7 ou à 8 obtiennent un succès rapide en nombre de pratiquants :

- Les Pyrénées-Atlantiques comptent 95 équipes dans son championnat.
- Les Landes, depuis septembre, ont déjà fidélisé 24 équipes en championnat.

Un groupe de travail proposera aux clubs de la Vienne la possibilité de s'engager dans un championnat pour la saison 2019 / 2020.

Pour cette fin de saison, de février à juin, un challenge est créé. Jean-Jacques Massé sera l'animateur de cette compétition.

Les objectifs visés :

- Créer une activité à effectif réduit,
- Permettre aux clubs de faire pratiquer le football à effectif réduit aux licenciés,
- Dépendre la perte d'effectifs dans la catégorie senior,
- De poursuivre une discipline sportive dans des clubs ruraux,
- De proposer une activité à ceux qui ne veulent plus jouer le weekend pour des raisons diverses,
- De pratiquer un football sans contrainte,
- De répondre à une convention d'objectifs.

Mise en place du challenge foot à 8

L'engagement sera gratuit.

Les clubs s'engageront via Footclubs avant le **4 février 2019**.

Une seule équipe par club ou entente de deux clubs.

Tous les joueurs seront licenciés FFF.

Pas d'arbitre officiel jusqu'en ½ finale sauf sur demande des clubs.

Finale en juin.

Règlements de la compétition du foot à huit seront remis aux clubs avant le début de la compétition.

Dimensions du terrain : longueur 60 à 70 mètres et largeur 45 à 50 mètres.

Les buts fixes : 6 mètres par 2,10 mètres (tolérance à 2m) avec filets.

Challenge géré par la commission du football diversifié du district de la Vienne.

Organisation du challenge Foot à 8

Début de la compétition avant fin février.

Tirage au sort géographique jusqu'en 8^{ème} de finale.

En fonction du nombre d'engagés, compétition à élimination directe ou sous forme de mini-championnat qualifiant.

Effectif de 8 joueurs + 3 remplaçants.

Durée des rencontres 2 fois 35 minutes. TAB si égalité (en élimination directe).

La commission donnera une date butoir pour chaque tour. Les clubs, après entente, de fixeront le coup d'envoi qui se trouvera dans l'un des créneaux suivants :

- Soit un soir en semaine à partir de 19 heures jusqu'à 21 heures 30,
- Soit le weekend (samedi ou dimanche) de 10 heures à 15 heures.



Extrait de l'article 151 des R.G. de la FFF

La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite

- Le même jour
- Au cours de deux jours consécutifs. Ne sont pas soumis à cette interdiction les joueurs évoluant dans deux pratiques distinctes (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal, Beach-Soccer), qui peuvent participer à un match dans l'une des pratiques après avoir participé la veille à une rencontre dans l'autre pratique.

Prochaine réunion : semaine 6

Secrétaire de séance : Jean-Jacques Massé



Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Gestion des dossiers FAFA

Procès Verbal n° 2
Réunion du mardi 22 janvier 2019

Président : M. Guy Malbrand

Présents: Mrs Patrice Hérault, Alain Lavergne Gilles Raveau, Philippe Baranger,

Excusé : Philippe Texier

Assistent : Ginette Baraudon, Patrice Billy (invité pour découvrir la CDTIS)

L'approbation du PV n° 1 du 17/10/2018.

La CDTIS recherche des bénévoles pour étoffer la commission des Terrains sur les secteurs 2 (Haut Poitou) et 9 (périphérie de Grand Poitiers).

RAPPEL IMPORTANT

La distance ligne de touche / main courante est impérativement de 2m50 sans équipement divers entre. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

FAFA

- **LA ROCHE RIGAULT** . Vestiaires modulaires et réhabilitation niveau 5 . dossier complet avec avis favorable pour FAFA - inclus la plus-value pour ZRR . **avis favorable Ligue È demandé 22000 Ö**
- **LA ROCHE RIGAULT** . Club house . dossier complet pour FAFA - inclus la plus-value pour ZRR - **avis favorable Ligue È demandé 11500 Ö**
- **MOUTERRE SILLY** . projet club house modulaire . dossier complet avec avis favorable pour FAFA - **avis favorable LFA È 10300 Ö**
- **VICQ / GARTEMPE** . sécurisation stade . dossier complet avec avis favorable pour FAFA - inclus la plus-value pour ZRR . **avis favorable Ligue / LFA È 1300 Ö**
- **ST LEGER DE MONTBRILLAIS** . Arrosage intégré programmable . dossier complet avec avis favorable technique - inclus la plus-value pour ZRR . **avis favorable LFA È 1100 Ö**
- **NIEUIL LÆSPOIR** . E5 . **avis favorable Ligue** (dossier de la saison dernière) - **demandé 15000 Ö**
- **ST CHRISTOPHE** . projet vestiaires modulaires . **dossier transmis à la Ligue**
- **ASLONNES** . mise aux normes vestiaires et aire de jeu pour les équipes jeunes . avis préalable positif - **dossier transmis à la Ligue**
- **USSON** . projet de vestiaires avec avis favorable . **attente** éléments manquants du dossier
- **ST JULIEN LÆARS** . projet vestiaires niveau 5 . **attente** modification de dossier

PROJETS EN ATTENTE

- **ST SAUVEUR** . aire de jeu . main courante . arrosage intégré (PATRICE)
- **JAUNAY MARIGNY** . projet vestiaires à Marigny + club house (GUY)
- **JAUNAY MARIGNY** . projet vestiaires à Jaunay (GUY)
- **MIGNE AUXANCES** . projet vestiaires niveau 5 (GUY)
- **JARDRES** . projet vestiaires niveau 5 (GUY)
- **NEUVILLE** . SYE avec E4 / 5 (PATRICE et GUY)
- **ANTRAN** . travaux divers + vestiaires niveau 5 (PATRICE)
- **VOUNEUIL sur VIENNE** . bancs de touche (PATRICE)



INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL

1.1 CLASSEMENTS INITIAUX : RAS

1.2 CONFIRMATIONS DE NIVEAU DE CLASSEMENT

LES ORMES . stade Georges Pompidou . NNI 861830101

Cet équipement était classé niveau 6
 Demande de reclassement du 13/12/2018
 Rapport de visite
 Cet équipement est classé en **niveau 6 jusqu'au 13/12/2028**

ST SAVIN . stade François Prat . NNI 862460101

Cet équipement était classé niveau 5
 Demande de reclassement du 14/12/2018
 Rapport de visite
 Cet équipement est classé en **niveau 5 jusqu'au 14/12/2028**

BONNES . stade municipal . NNI 860310101

Cet équipement était classé niveau 5 jusqu'en juin 2019
 Demande de reclassement du 19/12/2018
 Rapport de visite
 Cet équipement est classé en **niveau 5 jusqu'au 13/6/2029**

SEVRES AUXAUMONT . Complexe sportif Fernand Haie . NNI 862610101

Cet équipement était classé niveau 6 jusqu'en juin 2019
 Demande de reclassement du 19/12/2018
 Rapport de visite
 Cet équipement est classé en **niveau 6 jusqu'au 30/6/2029**
 Annexe . NNI 862610102
 Cet équipement est classé en niveau **FootA11 jusqu'au 30/6/2029**
 FootA8 . NNI 862610103
 Cet équipement est classé en **niveau FootA8 jusqu'au 30/6/2029**

ST CHRISTOPHE È Visite de classement après travaux de sécurisation

- 101 > remis en **niveau 6** avec des travaux à faire côté vestiaires
- 102 > terrain pour féminines est classé **FootA8 jusqu'en 2028**

VERRIERES . stade de la Garenne . NNI 862850101 Cet équipement était classé niveau 5 jusqu'en décembre 2018.

- Demande de reclassement du 17/1/2019
 - Rapport de visite
 - AOP
- Cet équipement est classé en **niveau 5 jusqu'au 7/1/2029**

1.3 CHANGEMENTS DE NIVEAU DE CLASSEMENT OU RECLASSEMENT : RAS

1.4 AVIS PRÉALABLES

- **St JULIEN ÈARS** . stade municipal : Projet de vestiaires de niveau 5 (2 x 20m² + 14m² arbitres) . Avis favorable et demande FAFA
- **USSON du POITOU** . stade René Bégoïn : Restructuration de vestiaires pour un niveau 5 (2 x 24m² + 10 arbitres) . avis favorable et demande FAFA

CLASSEMENT DE SALLES

MONTMORILLON . Salle Raoul Mortier . NNI 861659902

- demande de classement en futsal 4
 - relevé de éclairage EFutsal 4 de 300 lux
 Cet équipement est classé en **futsal 4 jusqu'au 8/1/2029**



AOP, ATTESTATION DE CAPACITE OU PV DE CDS

VOUILLE . reçu AOP (max 299 personnes)

POITIERS . stade St Nicolas

Reçu attestation (noté uniquement 113 en tribune) et PV de CdS

Transmis à la CFTIS

RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DELEGUES

- **JAUNAY MARIGNY** . stade de Marigny . rapport de Mr Germanaud, arbitre . pas de eau chaude
- **CROUTELLE** . rapport de Mr C. Florent sur les installations . la CDTIS a contacté Mr Jamal Bourri, responsable équipements « Grand Poitiers » - affaire à suivre
- **COUHE** . rapport de Mr Germanaud, problème de eau dans le vestiaire arbitre

CONTROLE DE STADE, VISITES OU RENDEZ-VOUS DISTRICT ET MAIRIE

MIGNALOUX BEAUVOIR . rendez-vous avec le club pour étude vestiaires et tribune (Guy)

ST SAUVEUR . contrôle de Mr Hérault pour compétitions jeunes . revoir dimensions aire de jeu

DIVERS

St CHRISTOPHE . demande de modification de lieu du stade. La commune de Jaulnay (37) prête ses installations de niveau 6 jusqu'à la fin de saison au club

. fournir une attestation de capacité signée du maire de Jaulnay

. Contrôle des buts

Transmis à la Commission des Championnats avec avis favorable

Service technique et Gestion du Grand Poitiers, Mr Bourri Jamal . demande sur les identifications des stades en gestion . réunion à prévoir

Prochaine réunion, sur convocation.

Guy Malbrand, Président de la Commission des Terrains



INFORMATIONS DIVERSES

Challenge de l'Éthique 2018/2019 1^{er} classement intermédiaire

Départemental 1	
BUXEROLLES ES 2	24
LUSIGNAN USM 1	27
MONTAMISE 1	30
LIGUGE 3	33
VICQ/G 1	39
NIEUIL L ESPOIR 1	41
CHASSEN-ST GEORGES 1	43
CHATEAU LARCHER 1	44
OZON 1	53
POIT.ASPTT 1	56
ANTRAN 1	56
NEUVILLE 2	64

Départemental 2	
USSON-L ISLE 1	18
SUD VIENNE-RG COUHE 1	21
VIVONNE 1	24
ROUILLE 1	25
NAINTRE 2	26
L ENVIGNE 1	27
LOUDUN 1	28
NOUAILLE 2	30
MONTMORILLON 3	31
VOUILLE 1	33
MIGNE AUXANCES 2	33
ST JULIEN L' ARS 1	33
NORD VIENNE 1	36
ACG FOOT SUD 86 1	36
SMARVES 1936 FC 1	36
SEVRES ANXAUMONT 1	39
BOIVRE 1	39
BEAUMONT ST CYR 2	44
THURE BESSE 1	48
CHAUVIGNY 3	49
BRION ST SECONDIN 1	52
CENON/VIENNE 1	54
VERRIERES 1	57
AVAILLES CHATEL 1	59

Départemental 3	
LUSIGNAN 2	18
FONTAINE LE COMTE 2	21
COUSSAY LES BOIS 1	21
FLEURE 2	21
MIGNALOUX BEAUV 2	21
POIT.BAROC	24
ANTOIGNE 1	24
CERNAY 1	24
MARIGNY ST LEGER 1	25
ST GENEST AMB 1	25
PAYROUX 1	27
POITIERS CEP 1	27
BEAUMONT ST CYR 3	27
NIEUIL L ESPOIR 2	27
BERUGES 1	27
A.S.M 1	28
LEIGNE/USSEAU 1	28
BRION ST SECOND 2	30
ANTRAN 2	31
POITIERS 3CIT 2	36
MIREBEAU 1	36
POIT.ST.ELOI 1	37
ST SAVIOL 1	39
E.S. LA PALLU 1	40
OYRE DANGE 2	41
LEIGNES/FONT 1	42
INGRANDES 1	45
SILLARS 1	45
CHATEL.PORTUGAIS 2	46
CIVAUX 1	46
BIARD 1	46
JAUNAY CLAN 1	53
ST SAVIN ST GERM 2	57
VALDIVIENNE 1	60
ST MAURICE GENCAY 1	61
ST BENOIT 2	61

Départemental 4	
QUINCAY 1	3
POIT.ASPTT 2	3
VALDIVIENNE 2	6
POITIERS 3CIT 3	6
MIGNE AUXANCES 3	6
POITIERS GIBAUDERIE 1	6
ST LEGER DE M 1	9
NOUAILLE 3	12
ST BENOIT 3	12
MONCONTOUR 1	12
LES ROCH./VIL 1	15
LOUDUN 2	15
CHAMPAGNE 1	15
CHATEAUNEUF TARGE 1	15
LA PUYE LA BUSSIÈRE 1	15
POIT.ST.ELOI 2	16
CHAMPIGNY 1	18
CHATAIN 1	18
COULOMBIERS 1	18
PRESSAC 1	18
DISSAY 1	21
CEAUX-LA ROCHE 1	21
AVANTON 1	21
CHASSEN-ST GEORGES 2	21
VOUNEUIL/BIARD 1	21
SEVRES ANXAUMONT 2	24
ADRIERS 1	25
BOIVRE S.C. 2	25
MONTAMISE 2	27
AVAILLES CHATEL 2	27
SOMMIÈRES/ST ROMAIN 1	28
VERRIERES 2	28
ST JULIEN L' ARS 2	30
POITIERS ASAC 1	30
NEUVILLE 3	30
POIT.PORTUG. 1	31
ST CHRISTOPHE 1	31
NAINTRE 3	33
E.S. LA PALLU 2	33
JARDRES 1	33
PLEUMARTIN/ROCHE PO 1	37
LA FERRIERE/MAGNE 1	37
MAZEROLLES-LUSSAC 1	41
BONNEUIL M/ARCHIGNY 1	42
CHARROUX MAUPREVOIR 1	44
ITEUIL 1	44
VICQ/G. 2	53
ACG FOOT SUD 86 2	65

 Clubs exclus du challenge

Sous réserve de validation par le Comité de Direction.



SECTION DEPARTEMENTALE FOOTBALL

Collège G. SAND Châtelleraut



⚽ PEUVENT ETRE ADMIS ⚽

Tous les élèves du département, garçons et filles, licenciés en club et entrant en 6^{ème} - 5^{ème} - 4^{ème} et 3^{ème} en septembre 2019.

⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons : MERCREDI 03 AVRIL 2019
de 9h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

Concours Filles : MERCREDI 15 MAI 2019

De 14h à 17 h sur le stade proche du collège G. SAND.

⚽ INSCRIPTION ⚽

Les dossiers de candidature sont à retirer au :
Collège George SAND, 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAUT ou sur le site du collège.
Tél : 05.49.21.15.97